

<u>Présents</u>: Franck JOUNIER – Lénaïc SORIN – Alain GUERESSE – Dominique BOUDEAU – Pascal DUPE – Pascale SIMON – Dimitri BREHERET – Franck BAUDRIER – Bénédicte GOUGAUD -

Objet : Dossier Coupe de Loire Atlantique (CLA) catégorie U20M, club de Saint Médard de Doulon.

La vérifications des feuilles de marque des demi-finales CLA U20M, montre que les joueurs inscrits sur la feuille de marque ne sont pas ceux inscrits lors des rencontres de championnat départemental U20M. Ces joueurs inscrits, de catégorie U20 jouent habituellement en seniors.

L'article 17 du règlement de la CLA U20M précise :

« Le Bureau départemental, sur proposition de la Commission des Compétitions est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus par le présent règlement. »

Bien que l'esprit sportif de cette compétition, réservée aux seuls joueurs évoluant en championnat départemental U20M ne soit pas respecté, réglementairement rien n'interdit aux clubs d'inscrire des licenciés U20M sur ces rencontres.

La Commission des compétitions propose la décision suivante :

« Maintien de la finale en Coupe de Loire Atlantique catégorie U20M le samedi 10 juin 2023. »

Le vote par correspondance donne le résultat suivant :

Abstention: 2

Pour: 7Contre: 0

La proposition de la Commission des compétitions ci-dessus est validée à la majorité avec ce vote par correspondance.

Le Président du Comité, Franck JOUNIER <u>Le Secrétaire général du Comité</u> Pascal DUPÉ

Saison 2022-2023 Page 105